



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 464 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'obésité est un problème alarmant de plus en plus fréquent au sein de la population québécoise;

CONSIDÉRANT QU'une mauvaise alimentation, incluant plusieurs aliments à faible valeur nutritive tels que les croustilles, les sucreries et les boissons gazeuses, augmente les risques d'obésité;

CONSIDÉRANT QU'un surplus de poids augmente le risque de maladies cardiovasculaires, de diabète et de troubles respiratoires;

CONSIDÉRANT QUE le coût des aliments est un des principaux facteurs influençant les choix alimentaires des consommateurs et que les aliments à faible teneur nutritive sont généralement moins dispendieux;

CONSIDÉRANT QUE l'obésité est un fardeau économique pour la société qui peut représenter environ 5,8% du budget annuel consacré à la santé, c'est-à-dire approximativement 700 millions de dollars par année;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une taxe dans le but de diminuer la consommation d'aliments à faible teneur nutritive est, selon l'Institut of Medicine of the National Academies, une des stratégies politiques ayant le plus de potentiel par rapport au problème de l'obésité;

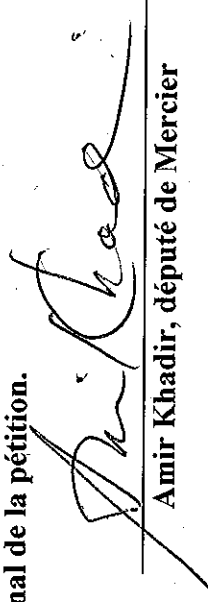
CONSIDÉRANT QUE des initiatives similaires ont été réalisées et implantées au Danemark et en Hongrie;

CONSIDÉRANT QUE les revenus générés par cette taxe pourraient financer divers programmes de prévention de l'obésité ou être redistribués équitablement dans diverses banques alimentaires pour faciliter l'accès à des aliments sains aux populations les plus démunies;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyens du Québec, demandons au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité d'implanter une taxe sur certains produits alimentaires à faible valeur nutritive, c'est-à-dire sur les croustilles, les sucreries et les boissons gazeuses.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

3 avril 2012
Date